

« Etas qu'il possédoit dans l'Empire, ce Prince  
« ne peut plus les posséder aujourd'hui, ni  
« même en disposer au préjudice du Danne-  
« marc; & la seconde, que les Loix & les Con-  
« stitutions du Corps Germanique sur ce point,  
« sont réellement précises, qu'aucun Prince que ce  
« soit ne peut posséder, à titre de Souveraineté,  
« aucuns Domaines, ni Etats enclavés dans  
« l'Empire, dès qu'il a abjuré la Religion,  
« pour en professer quelque autre que la *Catho-  
« lique-Romaine*, la *Luthérienne*, ou la *Réformée*,  
« qui sont les seules dont l'exercice est autorisé  
« par les mêmes Constitutions: Que le Roi de  
« Dannemarc, en conséquence des motifs ci-  
« dessus, fondés sur les Loix, a demandé à Sa  
« Maj. Britannique ses bons offices dans cette  
« affaire, ou son secours, en cas que les voyes  
« de conciliation ne puissent pas être employées  
« avec succès: Et qu'au surplus S. M. Danoise  
« espéroit que les Puissances auxquelles il ne  
« conviendrait point de se déclarer en sa faveur,  
« ne prendroient d'autre parti que celui de la  
« neutralité &c. »

Telle est la déclaration du Roi publiée sur ses prétentions aux Etats possédés par le Grand Prince de Russie, & relevans du Holstein.

Le voyage du Prince Royal pour se rendre dans le *Holstein*, & delà à *Hannover*, est différé jusqu'à l'arrivée d'un Courier qu'on attend de *Londres*, pour en apprendre le tems du départ de la Princesse future Epouse de S. A. R.

#### R U S S I E.

Cette Couronne veut épouser les intérêts de la Suede de la maniere la plus efficace; & s'est déjà mise en devoir d'exécuter les résolu-